

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
02 DECEMBRE 2014
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	8	Sophie LEBOSSÉ
2	Claude BERNARD	9	Jean-Luc JOUANIGOT
3	Jean-Luc LECOMTE	10	Jean-Claude GUEZENNEC
4	Françoise COUTAND	11	Daniel BEAUDOUX
5	Dominique TIERCELIN	12	Céline BESNARD
6	Béatrice GALLET	13	Sandrine FIAN
7	Michel FISSEAU	14	Sophie GRINEISER

Etaient absents:

Frédérique PERBOST, Éric HAMEAU, Thierry NICOLAS, Gaëtan LE GAC.

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil a fait l'objet de deux observations :

- *Ajouter au compte rendu la pose de robinets thermostatiques à la maison des associations.*
- *Préciser la durée des conventions sportives dans le cadre des temps d'activité périscolaires.*
Les conventions sont établies jusqu'aux vacances de Noël.
Si l'opération est un succès auprès des enfants, d'autres conventions seront établies jusqu'aux vacances de Pâques puis de nouveau jusqu'en juillet.

Le reste du compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Bureau de poste de Brezolles - Evolution du service public,
- 2) MAPA - Enfouissement de réseaux et aménagement de voirie impasse du stade,
- 3) SDE - groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel,
- 4) Droit de préemption urbain,
- 5) Questions diverses.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour ajouter un nouveau sujet à l'ordre du jour :

PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIÉE

L'assemblée à l'unanimité autorise cette modification de l'ordre du jour.

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIE

Articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2012.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour faire évoluer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur du silo rue de la friche en fonction du projet d'aménagement actuel.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, monsieur le Maire présentera le bilan devant le conseil municipal, qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

1 - d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme ;

2 - de donner autorisation au Maire pour signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU.

LA POSTE

Depuis la libéralisation du groupe « LA POSTE » en janvier 2011, le volume de courrier et de colis traité par la poste a considérablement baissé.

Des changements structurels sont nécessaires pour préserver ce service de proximité.

La poste recherche des solutions de mutualisation ou de partenariat ou encore d'amplitude horaire de ses bureaux.

A Brezolles, c'est cette dernière solution qui est proposée.

Ainsi en fin d'année 2015, la poste ne serait plus ouverte que tous les après-midi du lundi au vendredi et le samedi matin. Cette ouverture du guichet serait assurée par un facteur qui aurait effectué une tournée allégée le matin.

La mairie dispose de trois mois pour présenter ses éventuelles observations.

MAPA
ENFOUISSEMENT DE RESEAUX
AMENAGEMENT DE VOIRIE IMPASSE DU STADE

Suite à la parution d'une publicité, plusieurs propositions ont été reçues et classées selon le règlement de consultation :

LOT N°1 -ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

LOT N°1	PRIX HT	PRIX TTC	NOTE PRIX 70%	NOTE VALEUR TECHNIQUE 30%	TOTAL
PIGEON TP	13 769,74	16 523,69	58	24	82
ETP MUSCI	11 322,50	13 587,00	70	21	91
COLAS	15 947,60	19 137,12	50	15	65
EIFFAGE TP	18 450,00	22 140,00	43	18	61
INEO RESEAUX CENTRE	13 968,00	16 761,60	57	27	84
SARL TERRASSEMENT SCAVENNEC	19 050,00	22 860,00	42	12	54

L'offre de l'entreprise ETP MUSCI est conforme, mieux disante et mieux classée elle peut être retenue par le conseil municipal pour un montant de **11 322.50 euros HT**.

LOT N°2 - AMENAGEMENT DE VOIRIE IMPASSE DU STADE

LOT N°2	PRIX HT	PRIX TTC	NOTE PRIX 70%	NOTE VALEUR TECHNIQUE 30%	TOTAL
PIGEON TP	67 847,15	81 416,58	43	27	70
ETP MUSCI	56 997,50	68 397,00	52	24	76
COLAS	65 098,00	78 117,60	45	21	66
EIFFAGE TP	42 125,00	50 550,00	70	18	88

L'offre de l'entreprise EIFFAGE TP est conforme, mieux disante et mieux classée elle peut être retenue par le conseil municipal pour un montant de **42 125 euros HT**.

SDE 28
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT
D'ENERGIES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE
ENERGETIQUE

Le conseil municipal,
Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,
Vu le code des marchés publics,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de BREZOLLES a des besoins en matière:

- De fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique
- De fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de BREZOLLES, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- DECIDE de l'adhésion de la commune de BREZOLLES au groupement de commandes précité pour :
 - o La fourniture et l'acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
 - o La fourniture et l'acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par

Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

- PREND ACTE que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de BREZOLLES, et ce sans distinction de procédures,
- AUTORISE Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- HABILITE le coordonnateur à solliciter, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de BREZOLLES.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

ZB 71 - 4 rue Louis de Gonzague

ZE 53 - 3 rue du Prieuré

AB 528 - 26 Avenue du Général de Gaulle

AC 200 - 3 rue du 19 mars et AC 268 - 3 route de Chartres

ZB 133 - La Justice

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Habitat Eurélien réfléchit à la construction de plusieurs maisons dans le terrain vacant aux abords de l'ILM de la Merville.

Les membres du conseil municipal souhaiteraient :

- qu'un espace jeux soit conservé et aménagé
- qu'un plan d'implantation des constructions soit présenté en conseil municipal.
- que l'accession à la propriété soit favorisée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la poursuite des études sur le plan de circulation rue de Paris. Des acquisitions foncières sont nécessaires à la réalisation des travaux de voirie, Monsieur le Maire se charge de contacter les différents

propriétaires.

La commune de Tillières souhaite que les poids lourds ne puissent plus emprunter la départementale 30 afin d'éviter la présence de camions dans le centre de Tillières.

Elle sollicite l'approbation de la commune de Brezolles.

Les membres du conseil municipal (13 pour – 1 contre) approuvent l'interdiction aux camions de circuler sur la D30, cela réduira la présence de ces derniers aux abords des écoles et du collège.

Dans le cadre de l'atelier relatif au Programme Local de l'Habitat au sein de l'agglomération du Pays de Dreux, la commune de Brezolles est sollicitée pour désigner un référent.

Monsieur le maire, en tant que délégué communautaire, participe déjà à ces ateliers dans le cadre de la commission travaillant sur le SCOT.

Sophie GRINEISER se porte volontaire pour représenter la commune de Brezolles.

La démolition des trois maisons à l'angle de la rue aux Juifs et de la rue au fil est prévue pour l'ami janvier. Monsieur GRINEISER, riverain souhaite que son mur soit reconstruit avec une hauteur de 3 mètres.

Monsieur le Maire l'informe que Madame PETIT, architecte des bâtiments de France sera consultée, conformément à son souhait, sur l'aménagement de l'espace libéré.

C'est elle qui prendra la décision sur la hauteur des murs devant être reconstruits.

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'exposition de peinture de Joël SALIOU à Châteauneuf en Thymerais les 6 et 7 décembre 2014.

Céline BESNARD

Déplore la vitesse excessive des véhicules avenue du Général de Gaulle.

Informe l'assemblée que les parents de l'école Sainte Marie remercient la municipalité pour le calendrier de l'avent offert à leurs enfants.

Jean-Claude GUEZENEC

Signale que les barrières de la rue Berg op Zoom n'ont pas été changées contrairement à ce qui avait été affirmé lors du dernier conseil municipal.

Souhaite connaître le prix des portiques des entrées de ville ainsi que des buts de football. 1000 euros l'arche TTC soit 3000 euros les trois et 1100 euros TTC la paire de buts à 7.

Sophie LEBOSSÉ

Signale que les voitures arrivent très vite à l'angle de la rue au Fil et de la place du petit marché, elle préconise un stationnement interdit à cet endroit.

Celui-ci est déjà interdit, il est signalé par une bande jaune sur le trottoir.

Demande si les trottoirs de la rue de Senonches menant au stade et au cimetière seront prochainement refaits.

Ces travaux ne sont pas budgétés en 2015.

Informe l'assemblée que le chauffage de la maison des associations est toujours défaillant, elle préconise le changement de la chaudière.

Souhaite recevoir les plans des propriétés soumises au droit de préemption urbain en

même temps que la convocation afin d'avoir du temps pour se rendre sur place et ainsi mieux répondre à la demande.

Considère que le dossier papier remis le soir de la réunion est inutile puisque la projection reprend exactement le même diaporama.

D'autres personnes souhaitent le conserver.

Dominique TIERCELIN

Remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation du banquet des aînés où 106 convives se sont divertis.

Claude BERNARD

Informe l'assemblée que le bulletin de Brezolles est en cours d'élaboration.

Appelle à la vigilance sur le démarchage à domicile, un article paraîtra dans le bulletin à ce propos.

Béatrice GALLET

Remercie les personnes qui l'ont aidée lors de la collecte de la banque alimentaire et sollicite à nouveau les membres du conseil pour la distribution des colis de Noël.

Remercie également le magasin MUTANT pour ses dons alimentaires conséquents lors du changement d'enseigne.

Michel FISSEAU

Fait un compte rendu de la réunion sécurité routière à laquelle il a assisté.

En 1976 - 16 000 morts

En 2014 - 3 000 morts dont 374 en Eure et Loir et 22 % de jeunes.

La consommation d'alcool est un élément présent dans un tiers des accidents.

Informe l'assemblée de l'organisation d'un marché de Noël aux abords de la halle le samedi 13 décembre.

Daniel BEAUDOUX

Signale qu'il serait nécessaire d'informer les entreprises intervenant sur les réseaux qu'il faut faire des joints liquides entre la chaussée et la tranchée afin d'éviter des infiltrations d'eau qui pourraient geler et ainsi détériorer définitivement la chaussée.

La séance est levée à 22H30.